



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 26 avril 2023

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : très vif mécontentement et même grande colère – N°4

Déplacements & Stationnement – Fiche N°94

A l'attention de :

- monsieur Pierre OLIVER, maire du 2e arrondissement
- monsieur Jean-Stéphane CHAILLET, premier adjoint mairie 2e arrondissement
- monsieur François ROYER, adjoint mairie 2e arrondissement

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

Au nom de mon Association, je vous écris pour signifier un très vif mécontentement, et je dirai même une grande colère !

Mais tout d'abord, je rappelle les faits.

Le 05 février 2021, je vous ai adressé la Fiche Créer 07 A pour demander que l'on en finisse avec le stationnement automobile dans la rue Saint-Nizier. Une rue qui n'en est pas une mais plutôt un espace pour piétons puisqu'il est impossible de rejoindre une autre voie publique, que ce soit en véhicule 4 & 2 roues ou même à pied.

J'ai dit dans cette fiche que tout – ou presque – avait été essayé pour empêcher que cet espace piétonnier soit envahi tous les jours par des voitures de particuliers ou par des véhicules de livraison :
➔ photo du haut page 3.

En effet, presque tout a été essayé :

- l'installation de potelets amovibles, et ce fut un échec.
- l'installation de barrières amovibles, et ce fut un échec.
- l'installation d'une borne manuelle avec clé prisonnière, et ce fut aussi un échec.

J'ai donc fait une autre proposition : une proposition qui a déjà largement fait ses preuves dans maints endroits de la voirie métropolitaine et qui permet même aux Pompiers de pouvoir intervenir en cas de nécessité : **la barrière pivotante**.

Ce mobilier urbain a un gigantesque avantage : il reste fixé au sol et donc ni ne traîne ni ne disparaît, au contraire des mobiliers amovibles qui doivent être enlevés dans leur totalité pour laisser entrer les intervenants autorisés.

D'ailleurs, énormément de lieux de marchés sont munis de ces barrières pivotantes (de grande ou de moyenne dimension) pour permettre de laisser entrer, puis sortir tous les marchands de produits alimentaires ou manufacturés. Question posée : que seraient devenus les potelets amovibles s'ils avaient été installés à la place de ces barrières pivotantes ? La réponse est plus qu'évidente : ils auraient tous disparu depuis fort longtemps.

De plus, dans cet endroit très précis de la rue Saint-Nizier, cette barrière pivotante peut être **de petite dimension** car des mobiliers fixes existent déjà sur place. L'essentiel est d'empêcher concrètement des véhicules de rouler sur le trottoir pour aller stationner tranquillement dans un espace piétonnier !

Je n'ai absolument pas été soutenu et donc, de nouveau, ce sont des potelets amovibles qui ont été installés : ➔ photo du bas page 3.

Je vous ai alors adressé le 01 avril 2021 la Fiche Créer 07 B pour vous signifier une grande déception de ma part.

Mais aujourd'hui, cette grande déception se transforme en grande colère : **tous les potelets amovibles ont de nouveau disparu ! Absolument tous : → photos page 4.**

Et, bien évidemment, le stationnement automobile a repris de plus belle.

C'est pourquoi je pose deux questions :

- quand va-t-on cesser de gaspiller, pour ne pas dire de dilapider l'argent public ? A l'heure où tant de Français souffrent d'une inflation très forte sur les produits alimentaires pour simplement se nourrir et aussi de l'énergie pour se chauffer ou se déplacer, ce gaspillage est insupportable, inadmissible !
- quand va-t-on enfin écouter les associatifs bénévoles, ceux qui sont sur le terrain, ceux qui ont de l'expérience du quotidien ?

Aussi, mon Association redemande avec force :

- à très court terme, l'installation d'une barrière pivotante en remplacement des mobiliers amovibles de nouveau disparus.
- à moyen terme, une étude pour envisager une amélioration qualitative de cet endroit qui jouxte, ne l'oublions pas, le chevet de l'église Saint-Nizier qui est une des églises les plus célèbres de Lyon : plus de végétalisation et l'installation de deux-trois petits bancs avec dossier.

Je me permets de vous rappeler, Messieurs les Elus, que vous n'avez émis aucune objection sur ma première demande lors de notre visite de terrain.

J'espère vraiment que, de manière démocratique, vous joindrez votre parole politique à l'acte en soutenant concrètement cette demande auprès du Grand Lyon.

Pour conclure cette fiche, quatrième et dernière des 4 fiches liées à notre visite de terrain du mardi 13 septembre 2022, je veux avoir espoir que mon Association obtiendra satisfaction.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, mes sincères et réelles salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon et conseiller d'arrondissement 2e Adt
- M. Fabien BAGNON / Vice-président métropolitain
- M. Xavier VAGOGNE / Responsable VTPCS – Le Grand Lyon
- Le Progrès Quartiers



Les potelets amovibles installés ont de nouveau disparu.
Heureusement que la Première ministre ne fait pas voter une loi par le Parlement stipulant que « les décideurs seront les payeurs ».

